

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016 COMPTE RENDU

L'an 2016 et le 10 mars 2016 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Neuville-aux-Bois sous la présidence de DONNAT Marie Claude Présidente.

Présents : M. BADINIER Jean Pierre, M. BARRE Didier, Mme BENCE Maryse, Mme BEURIENNE Chantal, M. CANON Philippe, Mme CAPLAIN Joëlle, Mme COCHIN Nelly, Mme DAMEME Victoria, M. DARDONVILLE Alain, Mme DERSOIR Sandra, M. DESLANDES Roger, Mme DONNAT Marie Claude, M. GITTON Jean Paul, M. GUEUGNON Jean Yves, M. HARDOUIN Patrick, M. IBANEZ François, Mme JAMBUT Sandrine, M. LEGER Bernard, Mme MAROIS Isabelle, M. MARTIN Michel, Mme MILANO Marie Claude, M. PERRIER Olivier, Mme PREBAY Christiane, M. QUERO François, M. ROCK Gérard, Mme VAPPEREAU Julia, M. VENTOLINI Giorgio

Absents : M. VAN BELLE Jacques

Absent(s) ayant donné procuration : Mme COURSIMAULT Martine à M. Roger DESLANDES

A été nommé(e) secrétaire : M. LEGER Bernard

Le quorum étant constaté la séance débute.

Le compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1) PROJET DE TERRITOIRE / SCHEMA DE MUTUALISATION / PACTE FINANCIER

Madame la Présidente rappelle les éléments du projet de territoire, du schéma de mutualisation et du pacte financier qui ont été présentés par le cabinet Sémaphores lors de la réunion précédant le conseil communautaire et à laquelle l'ensemble des conseillers municipaux était convié.

Elle rappelle le contexte économique difficile et la baisse drastique des dotations de l'Etat. Il y a une urgence à trouver des sources d'économie et à engager de nouvelles actions de coopération sur notre territoire.

Le schéma de mutualisation doit être arrêté puis envoyé aux communes pour avis. Elles ont un délai réglementaire de trois mois pour se prononcer.

Le projet de territoire et le pacte financier ne relèvent pas du même formalisme, il convient d'en débattre pour approuver ces deux documents.

Monsieur Michel Martin : Est-ce que ce projet est acté ? Quel sera sa portée et enfin est-il figé ?

Monsieur Philippe Canon : On ne peut pas parler pour le conseil municipal. On doit proposer aux communes de discuter de l'opportunité des actions proposées dans ce document.

Monsieur François Ibanez : Il ne faut pas avoir peur des débats.

Monsieur Philippe Canon : Effectivement, il faut laisser la place aux débats pour éviter qu'il y ait un sentiment de passage forcé.

Monsieur François Quéro : Il y a également à travailler sur le planning proposé pour hiérarchiser les actions.

Monsieur Patrick Hardouin : L'intérêt et l'urgence d'une collaboration ne sont pas à démontrer mais nous avons besoin d'une méthode pour aboutir à recueillir l'adhésion du plus grand nombre.

Mme Vappereau : Ce débat est intéressant car tout le monde est d'accord.

Monsieur Bernard Léger : Je pense qu'il faut préciser que ce projet trace les grandes lignes des actions à venir. Il ne faut pas à ce stade réaliser un travail de détail. Il se fera après.

Madame la Présidente : Je tiens quand même à préciser que la réalisation de ce document a pris du temps et que des sujets sont déjà en débat dans les commissions. Il y a un besoin urgent de décider sur certains points.

Monsieur François Ibanez : Je suis d'accord que ce document est une volonté politique affichée. Mais par exemple pour la voirie, le transfert ne se fera peut-être pas à 100%.

Monsieur Jean-Yves Gueugnon : Le transfert à 100 % est un objectif de départ, un groupe de travail spécifique a été constitué pour analyser et définir les conditions acceptables par tous pour réaliser ce transfert. Cette même démarche peut être mise en place pour les autres sujets à venir.

Monsieur Philippe Canon : La portée de ce document sera d'autant plus forte s'il est validé par les communes. Mais il ne faudra pas que les communes réfléchissent que comptablement.

Monsieur Bernard Léger : Le financier est quand même un élément à prendre en compte.

Monsieur Patrick Hardouin : Il faut adapter les politiques aux contraintes financières. Pour la voirie, il y a un impact des attributions de compensation sur les budgets communaux déjà en difficultés.

Monsieur François Quéro : Sur cette notion d'attribution de compensation il manque les répercussions pour chaque commune.

Madame la Présidente : Ces documents sont des préconisations.

Monsieur Philippe Canon : Il ne faut pas analyser sujet par sujet sinon nous perdrons toute la cohérence.

Monsieur Patrick Hardouin : Pourquoi est-on aussi dans ce débat ? C'est la problématique de la mutualisation des moyens, parce que nous avons des dépenses trop importantes. Il faudra faire attention au niveau de service adapté au territoire.

Monsieur Jean-Yves Gueugnon : C'est tout à fait vrai, le projet de territoire définit des intentions par exemple il a été retenu qu'un service emploi porté par la CCF sur le territoire pourrait être opportun. Néanmoins lorsque l'on abordera finement cette action si l'on estime que le cout par rapport aux besoins est trop important l'action pourra être écartée.

Monsieur François Quéro : Il me semble que le projet manque de précision. Tous les sujets ne sont pas mis au même niveau. Pourquoi l'emploi et la jeunesse sont mis en avant.

Madame Julia Vappereau : Toutes les actions doivent être retravaillées, précisées et discutées avec le volet financier.

Monsieur Jean-Yves Gueugnon : Pour revenir sur la proposition initiale de recueillir l'avis des conseils municipaux, peut-on avoir une présentation commune ?

Madame la Présidente : Je propose de transmettre le document de synthèse du cabinet Sémaphores.

Monsieur Michel Martin : Je reviens sur l'urgence de certaines thématiques évoquées par Madame la Présidente. Sur la jeunesse, il faudrait l'étudier et trancher. Ça peut être fait rapidement.

Monsieur Bernard Léger: Il est recommandé que l'avis des communes soit motivé. L'avis général peut être favorable avec des réserves sur tel ou tel sujet. Il est important pour la suite de connaître les points de blocage.

Madame la Présidente propose d'arrêter le contenu des documents présenté et propose de les soumettre aux communes pour avis. Il est attendu un retour au plus tard le 15 avril pour permettre à la CCF de débattre à nouveau sur ce sujet début mai.

Le conseil communautaire arrête à l'unanimité le contenu des documents qui seront transmis aux communes pour avis.

La séance est levée à 21h30.

La Présidente,

Marie-Claude Donnat